



Rapport du Conseil Municipal du mercredi **10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai, à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Monsieur Antony MIQUEL, Madame Martine ROGUET, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Vincent IEFFA, Monsieur Hervé BESSIERE, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

Absents ou excusés : Monsieur Arnaud CORMOULS

Secrétaire(s) de la séance: Marjolaine CLAMENS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.
Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour : 1/ Approbation du rapport du conseil municipal du 28 mars 2023.
2/ Décision prise dans le cadre des attributions du Maire
3/ Délibération : décision modificative DGF: montants définitifs 2023.
4/ Délibération : autorisation de travaux terrain de quilles
5/ Délibération : Travaux Eclairage Public CEYRAC /convention SIEDA réactualisée
6/ Divers

Acceptation des décisions prises par le Maire : DEC 001- 2023 DEL_2023_023

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis les trois derniers conseils par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020:

- levé topographique établi par ABC Géomètres pour l'achat d'une partie de la parcelle E 727 attenante au cimetière, appartenant à la famille BORIES coût : 1 170 € T.T.C.
- Renouvellement de l'adhésion au CAUE : 150 € pour les communes de plus de 500 habitants.
- Achat d'une saleuse au GAEC de Coupiac pour la somme de 600 € T.T.C.
- acceptation du devis de Mur de Pierre pour la réfection de la façade d'une chapelle 1920,00 € T.T.C.
- acceptation du devis d'élargissement de la plateforme de containers de CEYRAC: 1 140 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions du Maire prises par délégation du Conseil

Réajustement de crédits section de fonctionnement - DM 01-2023

Du fait du passage de la comptabilité M 14 à la comptabilité M 57 (conversions d'articles entre M 14 et M 57), et de la réception des montants définitifs des dotations 2023 après le vote du budget 2023,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux reajustements des comptes ci dessous et d'approuver la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie	8681.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16667.00	
615231	Entretien, réparations voiries	16666.00	
618	Divers	920.00	
741121	DSR des communes		33333.00
741127	DNP des communes		8681.00
74111	Dotation forfaitaire des communes		736.00
742	Dot. aux élus locaux		184.00
TOTAL :		42934.00	42934.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Autorisation de travaux à l'association " Sport Quilles de GABRIAC " parcelle section E N° 753 appartenant à la Commune. DEL_2023_022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association "Sport Quilles de GABRIAC" a déposé une déclaration de travaux pour:

- réaliser une extension d'un abri pour stockage du mobilier et du matériel de quilles de huit,

- la réfection de la toiture existante en bac acier RAL 7016 (Bleu) pour homogénéiser l'ensemble.

L'ensemble sera fermé sur 3 côtés et ouvert côté ouest. La maçonnerie sera en crépi ton pierre.

la surface existante est de 28 m2, l'extention créée sera de 18 m2 sur la parcelle sise section E N° 753.

Sachant que cette parcelle appartient à la commune, le Conseil Municipal doit donner son avis sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- est favorable à la réalisation de ces travaux.

- charge Monsieur le Maire de signer l'arrêté correspondant

Réfection de Eclairage Public à Ceyrac réactualisation de la participation de la commune et convention avec le SIEDA DEL_2023_024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SIEDA a proposé une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage réactualisée pour l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public de Ceyrac.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 74 471.84 € T.T.C. soit 62 059.77 € H.T.

la participation de la commune est estimée à 59 071.84 €

Le SIEDA subventionnera 44 points lumineux à hauteur de 350 € par luminaire: soit 15 400 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- constate une augmentation de 3 074.64 € par rapport à la précédente estimation signée le 20/05/2022.

- charge Monsieur le Maire de signer les pièces relatives à cette affaire.

DIVERS

Aménagement de la parcelle F 122 à Ceyrac acquise par la commune.

Monsieur le Maire présente une première esquisse de l'aménagement futur de la parcelle F 122 à l'entrée Ceyrac.

Ce terrain va permettre de faire tampon et jouer son rôle d'infiltration à la réception des eaux pluviales qui descendent du haut du village et qui stagnaient jusque là en bas du prés de Souques.

Le but de cet aménagement est de créer un exutoire au niveau de l'entrée du bassin pour éviter les ruisselements. Il a été profilé pendant cet hiver.

Un fossé sera crée dans le chemin qui mène à la croix de Saint Hipolytes. Cet aménagement est évalué à 15 000 €.

A l'entrée de la parcelle, côté route, un parking de 10 places environ avec accès piéton seront réalisés, l'arrière du parking sera cloturé. La zone plate entre le bassin et le parking pourra servir de terrain de pétanque.

le talus qui constituera le bassin sera aménagé de façon à ce qu'il soit mécanisable. (nettoyage et passage régulier de l'épareuse)

Est également évoqué la possibilité de créer un mini bassin audessus du grand bassin, ce dernier alimenté par le trop plein de la fontaine, pourrait accueillir des poissons.

Afin d'arborer le bassin, les plantations seront achetées à la pépinière Départementale. Ces aménagements sont évalués à 18 000 €.

Au point de vue sécurité ces bassins n'ont pas l'obligation d'être cloturés.

Une présentation de l'esquisse sera faite en septembre aux habitants de Ceyrac.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la poursuite de cette étude.

Place de GABRIAC

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Département a accordé une aide de 59 860 € pour les travaux de la place de GABRIAC.

L'achat de la bâtisse a été pris en compte.

Les travaux sont commandés, le dossier de la Prefecture étant considéré comme complet.

L'eau l'électricité et la lampe publique ont été deconnectés.

Les employés communaux de Bozouls doivent intervenir au plus tôt pour enlever les radiateurs, les portes et les fenêtres.
La démolition de la bâtisse se fera avant l'été et le reste des travaux probablement en septembre pour ne pas perturber la circulation estivale.

Travaux le long de la propriété Battedou à ceyrac le haut.

Les travaux sont réalisés par la communauté de communes. Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

Licence IV

Cette licence, la dernière de la commune a été achetée le 25/09/2020

Elle arrive donc à échéance le

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de prendre une décision soit :

- en faveur de la vente
- en faveur de l'exploitation.

Sachant que, renseignements pris auprès de la Préfecture et de l'UMHI, son exploitation impose des contraintes:

- la personne désignée est responsable personnellement et financièrement
- elle doit faire une formation afin d'obtenir le permis d'exploiter coût: 540 €
- un local en dur est exigé.
- l'exploitation minimum est de 15 jours /an (auparavant un seul jour suffisait)

Le conseil municipal s'oriente vers la vente.

décision au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 20.

La Secrétaire,

Marjolaine CLAMENS.



Le Maire,

Nicolas BESSIERE.

